

## Au Conseil intercommunal du district de Nyon

### Préavis du Comité de direction n°41-2008

**Concerne :** Soutien financier de CHF 22'000.- au titre du complément de financement des conservatoires pour l'année 2008

---

Responsable : Marie-Joëlle Semadeni

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

#### **1. Historique et contexte**

En 2006, le département chargé de la politique culturelle a mis en place deux modes distincts de subventionnement en faveur respectivement des conservatoires et écoles de musique de l'ancien district. La politique de subventionnement des conservatoires vise à diminuer le coût des écolages pour les élèves et non pas à soutenir les fonctionnements administratifs de ces institutions. Les écoles de musique reçoivent un montant forfaitaire.

Les Conservatoires de l'Ouest Vaudois (COV) et de Terre Sainte (CMTS), l'Ecole de Musique de Nyon (EMN) et l'Union Instrumentale du Cercle de Coppet (UICC) font chacun l'objet d'une convention renouvelable annuellement.

##### 1) Conservatoires

Chaque élève inscrit au COV ou au CMTS reçoit une indemnité de CHF 200.- par année scolaire. En début de programme, ces deux établissements transmettent la liste des élèves inscrits dans les différents cours au Conseil régional, qui verse le montant global des indemnités à chaque Conservatoire.

##### 2) Ecoles de musique

Un forfait a été évalué pour ces deux établissements en fonction de leur bassin de population respectif. Leur périmètre a été calculé au plus précis en 2005, sur la base du recensement de la population au 31.12.2004.

1 franc par habitant est attribué à ces écoles, tel que :

- L'Ecole de Musique de Nyon reçoit CHF 29'500.- / année
- L'Union Instrumentale du Cercle de Coppet reçoit CHF 10'500.- / année

Ce mode de soutien a satisfait plus d'une commune. Du côté des établissements, la satisfaction rencontrée est relative, du fait qu'ils souffrent d'un déficit chronique de ressources financières malgré l'apport financier très apprécié de la part des communes.

## **2. L'évolution de la fréquentation des établissements et du nombre de communes membres**

En effet, les conservatoires ne perçoivent pas cette aide comme un soutien direct à leur fonctionnement. Le courrier du COV adressé à l'ensemble des communes du district en septembre 2007 insistait sur l'insuffisance de cette aide pour soutenir le fonctionnement de l'établissement.

Du côté des écoles de musique, l'EMN a demandé la réadaptation du forfait pour soutenir le développement de ses activités. L'école souhaite ouvrir de nouveaux cours nécessitant l'engagement d'enseignants supplémentaires. Il s'agit aussi de requalifier le niveau des salaires particulièrement modestes, inchangés depuis quelque cinq années (courrier de novembre 2007).

Tenant compte de ces évolutions, les modalités de soutien financier du Conseil régional - datant de quelque trois années - mériteraient d'être revues et adaptées en fonction de la croissance du bassin de la population et de la fréquentation de ces établissements.

## **3. Augmentation des besoins financiers de base**

Durant ce cycle d'enseignement musical 2007-2008, une nette augmentation de la fréquentation des deux conservatoires est constatée. Elle résulte en partie de l'augmentation d'élèves habitants les communes nouvellement membres du Conseil régional. Surtout, une démarche promotionnelle plus conséquente du COV a attiré un nombre plus important d'enfants aux cours d'initiation à la musique.

En conséquence, les soutiens aux écolages des élèves pour ces deux établissements évoluent comme suit entre la période 2006-2007 et la période 2008 :

- Le Conservatoire de Terre Sainte (CMTS)

2007 : 142 élèves pour un total de CHF 28'400.-

2008 : 192 élèves pour un total de CHF 38'400.- (voir calculs en page suivante)

Une augmentation de CHF 10'000.- est constatée. Elle est notamment liée à l'arrivée de la commune de Mies au Conseil régional en 2007, qui compte 25 élèves au Conservatoire.

- Le Conservatoire de l'Ouest Vaudois (COV)

2007 : 269 élèves pour un total de CHF 53'800.-

2008 : 327 élèves pour un total de CHF 63'600.- (voir calculs en page suivante)

Le périmètre de provenance des élèves est évidemment plus important pour le COV que le CMTS. Le Comité de direction a décidé de soutenir à hauteur de CHF 200.- par élève, celle ou celui habitant une commune devenue membre en 2007 (pour un total de 61'800.-). Par contre, pour les élèves venant de communes qui ont adhéré au Conseil régional en 2008, le Comité de direction a décidé de soutenir la moitié de la période d'enseignement, à hauteur de CHF 100.- par écolage (pour un total de 1'800.-).

Néanmoins, l'augmentation en une année de près de 60 élèves au COV n'est à mettre que partiellement sur le compte de communes nouvellement membres du Conseil régional. Effectivement, seulement 18 élèves viennent de 8 communes membres en

2008. Concernant les communes devenues membres en 2007, seule la commune de Dully est concernée avec 3 élèves au COV.

Ce constat montre bien que l'augmentation du nombre d'élèves au COV n'est non pas due au nombre de communes membres du Conseil régional, mais bien à une croissance intrinsèque des activités du COV.

**Tableau récapitulatif des soutiens aux écolages des élèves des conservatoires, en Sfr:**

	membres CR 2007	membres CR 2008	
1) Conservatoire de l'ouest vaudois			<i>total élèves</i>
- nombre d'élèves des communes-membres:	309	18	327
- modalités de soutien des subventions :	100%	50%	<i>total subventions</i>
répartition des soutiens aux écolages (200.- / élève)	61'800	1'800	<b>63'600</b>

	membres CR 2007	membres CR 2008	
2) Conservatoire de Musique de Terre Sainte			<i>total élèves</i>
- nombre d'élèves des communes-membres:	192	0	192
- modalités de soutien des subventions :	100%	50%	<i>total subventions</i>
répartition des soutiens aux écolages (200.- / élève)	38'400	0	<b>38'400</b>

**Tableau récapitulatif des coûts totaux en 2008, en Sfr**

L'École de Musique de Nyon	29'500.-
L'Union Instrumentale du Cercle de Coppet	10'500.-
Le Conservatoire de l'Ouest Vaudois	63'600.-
Le Conservatoire de Musique de Terre Sainte	38'400.-
<b>Total des coûts</b>	<b>142'000.-</b>

Il en ressort, que pour cette année 2008, le budget dédié aux écolages 2007-2008 à l'enseignement de la musique fixé à CHF 120'000.- est dépassé de CHF 22'000.-. Le total des subventions se montent à CHF 142'000.-. Pour cet écart de CHF 22'000.-, le présent préavis sollicite l'approbation des communes.

#### **4. Conclusion**

Durant cette même période, le canton de Vaud a ouvert un soutien complémentaire d'un million et demi en faveur des conservatoires et écoles de musique, par la validation de l'amendement du Grand Conseil. De même, la mise en consultation de l'avant-projet de loi sur les écoles de musique vient appuyer cette volonté politique de revaloriser le rôle de ces établissements dans notre cadre de vie. L'ensemble de ces éléments rappelle la nécessité de réévaluer le soutien régional attribué à ces établissements. Dans ce sens, le Conseil régional va étudier pour les prochaines années - selon l'adoption ou non de l'avant-projet de loi par le Conseil d'Etat en août 2008 - une coordination plus adaptée des soutiens à l'enseignement de la musique dans le périmètre de l'actuel district de Nyon, tenant compte de l'école de Musique de Rolle (EMR).

Cette demande de crédit sera prélevée sur le budget ordinaire d'aide financière « régulière » de l'année en cours (2008).

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu	le préavis du comité de direction N°41-2008 relatif à une demande de crédit de CHF 22'000.-- pour complément de financement des conservatoires
ouï	le rapport de la commission de gestion et finances
attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
décide	d'autoriser le crédit de CHF 22'000.-- pour compléter le financement des conservatoires

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 5 juin 2008, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-André Romanens

Patrick Freudiger